

Affaire suivie par :
CERTA

BULLETIN D'ALERTE DU CERTA

Objet : Multiples vulnérabilités de Firefox

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2005-ALE-003>

Gestion du document

Référence	CERTA-2005-ALE-003-001
Titre	Multiples vulnérabilités de Firefox
Date de la première version	09 mai 2005
Date de la dernière version	12 mai 2005
Source(s)	
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – Gestion du document

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

- Exécution de code arbitraire à distance ;
- élévation de privilèges.

2 Systèmes affectés

Firefox version 1.0.3 et versions antérieures.

3 Résumé

Selon le site de l'éditeur dans une annonce du 8 mai 2005, deux vulnérabilités dans Firefox permettent à un utilisateur mal intentionné d'exécuter du code arbitraire à distance.

4 Description

- La première vulnérabilité permet à un utilisateur mal intentionné d'exécuter du code à travers un script en javascript malicieusement écrit, via un site internet judicieusement construit ;

- la deuxième vulnérabilité permet, quant à elle, à un utilisateur mal intentionné d'exécuter du code arbitraire avec des privilèges plus élevés.

Une combinaison de ces deux vulnérabilités permet à un utilisateur mal intentionné d'exécuter du code arbitraire à distance.

Ces vulnérabilités sont actuellement exploitées sur l'Internet.

5 Contournement provisoire

- Désactiver la prise en charge des javascripts ;
- désactiver l'installation d'extensions par des sites web.

6 Solution

La version 1.0.4 corrige ces vulnérabilités.

7 Documentation

- Site Internet de l'éditeur :
<http://www.mozilla.org>
- Annonce de l'éditeur du 8 mai 2005 :
http://www.mozilla.org/security/#Security_Alerts
- Bulletin de sécurité Mozilla Foundation #2005-42 du 11 mai 2005 :
<http://www.mozilla.org/security/announce/mfsa2005-42.html>

Gestion détaillée du document

09 mai 2005 version initiale.

12 mai 2005 première révision : ajout de la solution.